



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

**Arrêté de police de la circulation**

ROUTE BARRÉE

**ALCON TERRASSEMENT**

Du 27 au 28 Mai 2026 inclus de 7 h et 18 h 00

Chemin des Cazals

**Arrêté n° 2026/05/128**

Le Maire de la Commune de Valergues,

**Vu** la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales

**Vu** la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les Régions et l'état,

**Vu** les articles L 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code de la route et de la voirie routière,

**Vu** le code de la sécurité intérieure,

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I-4<sup>ème</sup> partie, signalisation de prescription absolue, approuvé par l'arrêté interministériel du 7 Juin 1977 modifié,

**Vu** la demande, d'arrêté de Police de la circulation faite le 26 Mai 2026, par (dénommé le demandeur) **ALCON TERRASSEMENT** représentée par M. ALCON Florent, 210 Chemin des Cazals – 34 130 VALERGUES concernant des travaux de « REFECTION DE VOIRIE – REPRISE DE RALENTISSEUR » Chemin de Sommières - 34130 VALERGUES,

**Considérant** qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité sur les voies et places publiques de la commune,

**Considérant** qu'il est nécessaire d'autoriser **ALCON TERRASSEMENT** à occuper la voie publique Chemin des Cazals - 34130 VALERGUES, du 27 au 28 Mai 2026 inclus de 7 h 00 à 18 h 00,

**Considérant** qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement, Chemin des Cazals - 34130 VALERGUES, du 27 au 28 Mai 2026 inclus de 7 h 00 à 18 h 00,

**ARRÊTÉ**

**Article 1er :** L'entreprise **ALCON TERRASSEMENT**, est autorisée à occuper la voie publique Chemin des Cazals - 34130 VALERGUES, du 27 au 28 Mai 2026 inclus de 7 h 00 à 18 h 00,

**Article 2 :** Le stationnement reste strictement interdit et la circulation sera interdite sauf riverains et services de secours, Chemin des Cazals - 34130 VALERGUES, du 27 au 28 Mai 2026 inclus de 7 h 00 à 18 h 00,

**Article 3 :** Une signalisation réglementaire sera positionnée de part et d'autre des zones impactées par les travaux et les moyens nécessaires à la sécurisation et à l'information des usagers, des intervenants... seront mis en œuvre.

**Chemin des Cazals (ZONE ROUGE SUR LE PLAN)**

- Une signalisation « **ROUTE BARREE** » sera positionnée de part et d'autre des zones de travaux y compris aux intersections avec la voie concernée,

La signalisation est à la charge de **ALCON TERRASSEMENT** (Barrières déposées par les services techniques)

**ALCON TERRASSEMENT** s'engage à remettre en service la circulation dès que cela est possible dans la journée et au plus tard chaque soir à 18 h 00.



**Article 4 :** Cet arrêté est délivré à titre personnel et ne peut être cédée. Il devra impérativement être en possession des chauffeurs pour présentation en cas de contrôle.

**Article 5 :** L'accès des riverains et des services de secours est conservé.

**Article 6 :** Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**Article 8 :** Dès l'achèvement des travaux, l'entreprise devra enlever tous les décombres et matériaux, réparer tous les dommages éventuellement causés et rétablir la voie publique et ses dépendances dans leur premier état. De même la voirie sera entièrement nettoyée et les éventuelles repères et marquages au sol seront totalement effacés.

**Article 7 :** Le non-respect de présent arrêté et des règles de sécurité, liées aux mouvements de véhicules, entraînera l'annulation immédiate de la dérogation. Tout manquement ou infraction au présent arrêté sera constaté et poursuivi selon la réglementation en vigueur.

**Article 8 :** Madame la Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera affiché en mairie, diffusé sur le site internet de la Commune et communiqué aux riverains par le demandeur.

Valergues, le 26 Mai 2026

Le Maire, Cédric CHARBONNEL

